

## Compte-rendu de la réunion de Bureau du 18 Mars 2021 à SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE

Membres	Communes	Présents	Absents Excusés
Alain SUGUENOT	BEAUNE	<b>X</b>	
Denis THOMAS	MEURSAULT	<b>X</b>	
Michel QUINET	SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE	<b>X</b>	
Jean-Paul ROY	MEURSANGES	<b>X</b>	
Jean-Luc BECQUET	BEAUNE	<b>X</b>	
Jean-Pascal MONIN	NOLAY	<b>X</b>	
Pierre BOLZE	BEAUNE	<b>X</b>	
Sylvain JACOB	SAVIGNY-LES-BEAUNE	<b>X</b>	
Sébastien LAURENT	CHAGNY	<b>X</b>	
Olivia PUSSET	BEAUNE	<b>X</b>	
Gérard ROY	AUBIGNY-LA-RONCE	<b>X</b>	
Xavier COSTE	BEAUNE	<b>X</b>	
Jean-Christophe VALLET	CORBERON	<b>X</b>	
Jean-François CHAMPION	BEAUNE	<b>X</b>	
Sandrine ARRAULT	CORPEAU	<b>X</b>	
Christian GHISLAIN	CORCELLES-LES-ARTS		<b>X</b>
Jérôme FOL	LADOIX-SERRIGNY	<b>X</b>	
Pierre BROUANT	CORGENGOUX	<b>X</b>	
Gérard GREFFE	RUFFEY-LES-BEAUNE	<b>X</b>	
Pascal HUGUENIN	BOUZE-LES-BEAUNE	<b>X</b>	
Jean-Louis BAUDOIN	LEVERNOIS	<b>X</b>	
Charlotte FOUGERE	BEAUNE	<b>X</b>	

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau à Sainte-Marie-la-Blanche, pour la 2<sup>ème</sup> réunion de l'année.

Puis, il remercie M. Michel QUINET, Maire de Sainte-Marie-la-Blanche, pour son accueil et lui cède la parole.

Michel QUINET remercie Alain SUGUENOT et débute la présentation de sa Commune en soulignant notamment son avantage de bénéficier du dynamisme beaunois et sa préoccupation en matière de foncier. Il souhaite que sa Commune conserve son âme de village rural et se développe de manière raisonnée et durable. Il conclut en présentant le tissu économique de sa commune.

Il indique également quelques dates à retenir :

- Prochain Conseil Communautaire, le **lundi 22 mars 2021** à 18 H 30. Cette séance sera consacrée au vote du Budget 2021,
- Prochain Bureau Communautaire **Jeudi 29 Avril** à 12 H 30, la **Commune de MEURSANGES se porte volontaire pour accueillir le Bureau.**
- **Tous les papiers se trient et se recyclent !** La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud, poursuit son action de sensibilisation au tri des papiers en partenariat **avec les Restos du cœur** à travers l'opération « Je trie, Je soutiens ! ». Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Communauté d'Agglomération. Le Service Environnement-Déchets se tient également à disposition pour toute demande de précisions.
- **Ouverture des inscriptions** dans les accueils de loisirs pour les vacances de printemps 2021. Rendez-vous sur l'Espace Famille du site de la Communauté d'Agglomération.

#### ❖ EXAMEN DES RAPPORTS SOUMIS A DELIBERATION

#### **Rapport 1 – Etablissement d'une servitude de passage et d'une servitude de tréfonds sur le Parc des Etangs d'Or**

*(Rapporteur : M. Denis THOMAS)*

M. THOMAS, rapporteur, présente les 2 servitudes – servitude de passage et servitude de tréfonds - qu'il convient d'établir sur le site du Parc des Etangs d'Or.

#### ***Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :***

- *D'APPROUVER l'établissement des servitudes ci-dessus décrites,*
- *D'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer l'acte de création de ces servitudes*

#### **Rapport 2 – ZAC du Pré Fleury – Cession de terrain au profit du Domaine Jean-Noël GAGNARD**

*(Rapporteur : M. Michel QUINET)*

M. QUINET, rapporteur, présente la demande formulée par Mme LESTIME, gérante du Domaine Jean-Noël GAGNARD, pour l'acquisition du lot 19 de la ZAC du Pré Fleury, d'une superficie de 6 211 m<sup>2</sup>, au prix de 45 € /m<sup>2</sup>.

**Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :**

- D'AUTORISER la cession du lot 19 de la ZAC du Pré Fleury représentant une superficie de 6 211 m<sup>2</sup> sise sur la parcelle cadastrée section AN numéro 172 à CHASSAGNE-MONTRACHET, au prix de 45€ HT/m<sup>2</sup>, au profit du Domaine Jean-Noël GAGNARD, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- DE FIXER la validité de cette offre à 6 mois à compter de la présente délibération,
- D'AUTORISER le demandeur à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- D'AUTORISER le demandeur à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou documents relatifs à la cession de ce terrain.

**Rapport 3 – ZAC DES CERISIERES : Cession des lots 1, 2 et 12 au profit des sociétés DHL et DELANCHY**

*(Rapporteur : M. Michel QUINET)*

M. QUINET, rapporteur, présente les deux points, objets du rapport :

➤ Cession au profit de la SARL CARGOHUB CAPITAL

M. QUINET, rapporteur, présente la demande de la société SARL CARGOHUB Capital, pour l'acquisition des lots 1 et 2 de la ZAC des Cerisières, représentant respectivement une superficie de 16 000 m<sup>2</sup> et 15 600 m<sup>2</sup>, au prix de 40 €/m<sup>2</sup>.

➤ Cession au profit de la SARL DELANCHY PRESTATIONS DE SERVICES 21

M. QUINET, rapporteur, fait part de la demande de la SARL DELANCHY PRESTATIONS DE SERVICES 21, pour l'acquisition du lot 12 de la ZAC des Cerisières représentant une superficie de 24 179 m<sup>2</sup> au prix de 45 €/m<sup>2</sup>.

**Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :**

- D'AUTORISER la cession du lot 2 de la ZAC des Cerisières, représentant une superficie d'environ 15 600m<sup>2</sup>, sis sur la parcelle cadastrée section EA numéros 291 au prix de 40€ HT/m<sup>2</sup>, au profit de la Sarl CARGOHUB Capital, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- D'AUTORISER la cession du lot 1 de la ZAC des Cerisières, représentant une superficie d'environ 16 000m<sup>2</sup>, sis sur la parcelle cadastrée section EA numéro 291 au prix de 40€ HT/m<sup>2</sup>, au profit de la Sarl CARGOHUB Capital, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- D'AUTORISER la cession du lot 12 de la ZAC des Cerisières, représentant une superficie d'environ 24 719m<sup>2</sup>, sis sur la parcelle cadastrée section EA numéro 316 au prix de 45€ HT/m<sup>2</sup>, au profit de la Sarl DELANCHY PRESTATIONS DE SERVICES 21, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,

- *DE FIXER la validité de ces offres à compter de la date de délibération, à 6 mois pour les lot 2 et 12, et 1 an pour le lot 1 vu les délais du programme de construction,*
- *D'AUTORISER les demandeurs à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,*
- *D'AUTORISER les demandeurs à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,*
- *D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou documents relatifs à la cession de ces terrains.*

**Rapport 4 – Convention de groupement de commandes pour la mise à disposition de personnel intérimaire pour les besoins de services du membre du groupement**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

M. CHAMPION, rapporteur, présente la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de BEAUNE et le CCAS de la Ville de BEAUNE pour la mise en place de marchés de prestation d'intérim.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la rationalisation des coûts liés aux procédures.

***Les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité, approuvent la constitution du groupement commande, dont le coordonnateur sera la Communauté d'Agglomération, et autorisent le Président à signer la convention.***

**Rapport 5 – Vœu de soutien au projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de BAUBIGNY**

*(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)*

M. VALLET, rapporteur, fait part du projet de développement d'un parc photovoltaïque formulé par la Commune de BAUBIGNY.

***Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident de soutenir le projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de BAUBIGNY.***

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Signature d'une convention d'achat d'eau avec le Grand Chalons pour assurer l'alimentation en eau du Centre thermal de SANTENAY**

*(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)*

Afin de protéger la ressource en eau et d'assurer la desserte en eau potable du Centre thermal de SANTENAY, une convention serait conclue avec le Grand Chalons pour l'achat d'un volume d'eau.

Cette convention a pour objet d'encadrer les modalités techniques, financières et juridiques.

➤ **Information sur la mise en place du règlement de service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**

*(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)*

La Communauté d'Agglomération exerce la Compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

A ce titre, notre EPCI souhaite mettre en place un règlement de service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, dans le but de décliner une politique de gestion des eaux pluviales urbaines adaptées aux besoins et contraintes de notre territoire.

Ce document permettra également de fixer un certain nombre d'objectifs à atteindre : lutte contre l'imperméabilisation, prévenir les inondations, incitation à la réutilisation des eaux pluviales.

➤ **Demande de maintien du tarif de traitement des effluents phytosanitaires par les viticulteurs, suite au vote de l'évolution du tarif lors de la séance du Conseil communautaire 14 décembre 2020.**

*(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)*

Lors de sa séance du 14 décembre 2021, le Conseil communautaire a adopté une hausse des tarifs de traitement des effluents phytosanitaires, en raison d'une augmentation accrue de la présence de produits phytosanitaires, dans le traitement des eaux.

Cette augmentation a suscité de vives réactions de la part des viticulteurs, lors de la rencontre organisée le 8 mars 2021, en présence du Président de la CAVB, de la Chambre d'Agriculture, des 4 Présidents des Aires de lavage, et Véolia, qui sollicitent un moratoire sur le prix cette année.

➤ **Information sur le projet de construction du complexe sportif de LADOIX-SERRIGNY**

*(Rapporteurs : MM. Jean-Paul ROY et Jean-François CHAMPION)*

L'avant-projet sommaire remis par le cabinet de maîtrise d'œuvre retenu indique une évolution de l'enveloppe budgétaire, liée aux obligations réglementaires du projet, notamment la sismicité. Celles-ci obligent à modifier certaines prestations (fondations spéciales de la charpente).

**L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 15 H 30.**

**Le Premier Vice-Président  
en charge de l'Administration Générale,**

**SIGNE**

**Denis THOMAS**